

Compte rendu

Rencontre de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de Rouyn-Noranda (UA 082-51)

Lieu : Salle du conseil
Hôtel de ville de Rouyn-Noranda
100, rue Taschereau Est
Date : Mercredi 22 janvier 2020
Heure : 13 h 30

Membres et organismes ayant participé à la rencontre

Récréotourisme et patrimoine culturel	Environnement aquatique et forestier
M. Luc Constant, Club Quad du Cuivre Rouyn-Noranda	Mme Aurore Lucas, Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)
M. Nicolas Boulé, Parc national d'Aiguebelle	M. Michel Dubé, Action Boréale de l'Abitibi-Témiscamingue (ABAT)
Intervenants forestiers	Mme Marilou Girard Thomas, Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT)
M. Alain Shink, Norbord	Faune
Mme Christine Leduc, Eacom	M. Marcel Lavoie, Association des trappeurs de Rouyn-Noranda (ATRN)
M. Patrick Paiement, RYAM Gestion forestière	M. Pierre Auger, Association des chasseurs et des pêcheurs de Rouyn-Noranda (ACPRN)
Autres	M. Dwight Gauthier, Regroupement des locataires des terres publiques (RLTP)
Mme Linda St-Louis, Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT)	M. Marcel Leblanc, Regroupement des locataires des terres publiques (RLTP)
Mme Roxane Germain, Première Nation Abitibiwinni	Représentants ministériels
Mme Laurence Dupuis, Ville de Rouyn-Noranda	Mme Marie-Eve Lacombe, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
M. David Lambert, Ville de Rouyn-Noranda	M. Nicolas Pouliot, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Mme Nathalie Dufresne, coordonnatrice GIRT	

Observateur : M. Michel Labrie, Action Boréale de l'Abitibi-Témiscamingue (ABAT).

La coordonnatrice, Mme Nathalie Dufresne, souhaite la bienvenue à tous les participants. Elle annonce que Mme Christine Leduc sera la nouvelle représentante d'Eacom, en remplacement de Mme Audrey-Ann Richard-Tremblay, qui est congé de maternité pour la prochaine année.

Ayant reçu le rapport annuel abrégé 2018-2019 de la Chaire en aménagement durable des forêts de l'UQAT et de la Coopérative de solidarité en recherche et développement forestier de l'Abitibi-Témiscamingue, la coordonnatrice fait circuler une copie du document afin que les membres de la Table GIRT puissent le consulter.

Un tour de table permet à l'ensemble des participants de se présenter.

Cette rencontre a trois grands objectifs, soit permettre aux membres de faire connaître leur position envers la vision forestière du MFFP, présenter les modifications au plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) de l'entente de délégation 1042 (lots intramunicipaux de la Ville de Rouyn-Noranda), qui feront l'objet d'une consultation publique dès février 2020, ainsi que de discuter des impacts et des adaptations aux changements climatiques en milieu forestier.

Le quorum est atteint.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

POINT	SUJET	HEURE
1.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	13 h 30
2.	Approbation du compte rendu de la rencontre du 11 décembre 2019 et suivis	13 h 35
3.	Point du MFFP : PÉRIODE D'ÉCHANGES sur la vision forestière régionale	13 h 45
4.	Point de la foresterie, Ville de Rouyn-Noranda : Présentation des modifications au plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO), entente de délégation 1042 (lots intramunicipaux) POUR CONSULTATION	14 h 15
5.	Présentation du Regroupement des locataires des terres publiques (RLTP), M. Dwight Gauthier	14 h 45
	Pause	15 h
6.	Les changements climatiques : impacts et adaptations pour le milieu forestier, Mme Aurore Lucas, CREAT	15 h 15
7.	Comités techniques : les travaux en cours : a) Paysage	15 h 55
8.	Activité grand public : 2 ^e édition kiosque de la Table GIRT de Rouyn-Noranda au Salon régional camping, loisirs, chasse et pêche	16 h 10
9.	Divers	16 h 20
10.	Levée de la rencontre	16 h 30

Les sujets suivants sont insérés au point *Divers* :

- Plan d'action 2019-2022 du Plan directeur de l'eau de l'OBVT;
- Guide de participation aux Tables GIRT pour les représentants piégeurs de la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (FTGQ).

Le projet d'ordre du jour est entériné par les membres. Le point *Divers* demeure ouvert.

2. Approbation du compte rendu de la rencontre du 11 décembre 2019 et suivis

Le compte rendu de la rencontre du 11 décembre 2019 est entériné par les membres de la Table. La coordonnatrice effectue un survol des suivis de la dernière séance.

Étant donné qu'une part importante des rencontres de la Table GIRT à cette période de l'année est consacrée à la consultation publique PAFIO, certains membres déplorent le court laps de temps entre la diffusion de l'information et les soirées d'information. Les intervenants du MFFP rappellent néanmoins que la consultation se déroule du 10 février au 5 mars 2020 et que les commentaires sont recueillis tout au long de cet intervalle. Les soirées d'information servent davantage à expliquer en quoi consiste la démarche de planification en forêt publique, à présenter les secteurs en consultation et à rappeler où se trouvent les renseignements et comment émettre des commentaires ou des questions. Il est même possible de communiquer avec l'équipe du ministère et celle de la foresterie de la Ville de Rouyn-Noranda pour obtenir un rendez-vous. La Table prend l'engagement d'en discuter au comité Communication avant la prochaine édition de la consultation publique du PAFIO (2021).

3. Point du MFFP : PÉRIODE D'ÉCHANGES sur la vision forestière régionale

M. Nicolas Pouliot, du MFFP, ayant dévoilé les grandes lignes de la vision forestière régionale lors de la rencontre précédente, les membres sont maintenant invités à exprimer leurs préoccupations et questions. Les commentaires et interrogations soulevés durant la rencontre peuvent être consultés en annexe. Il semblerait que le temps alloué aux discussions soit insuffisant pour permettre aux membres de la Table GIRT d'émettre tous leurs commentaires. Il est convenu de transmettre toute autre préoccupation ou question en lien avec la vision forestière régionale à la coordonnatrice, d'ici les deux prochaines semaines. Mme Dufresne fera les suivis nécessaires auprès du ministère.

4. Point de la foresterie, Ville de Rouyn-Noranda : Présentation des modifications au plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO), entente de délégation 1042 (lots intamunicipaux) POUR CONSULTATION

À l'aide d'une carte projetée à l'avant, M. David Lambert, dévoile les secteurs de l'entente de délégation 1042 qui seront mis en consultation dès le 10 février prochain. Certains de ces secteurs ont déjà été soumis à la population, il y a cinq ans. Cependant, comme aucune opération forestière n'a eu lieu dans ces sites, mais que ceux-ci demeurent parmi les secteurs productifs potentiels, ils doivent être remis en consultation. M. Lambert mentionne également que la consultation pour 2020 est principalement orientée vers des chantiers d'été.

Les grands secteurs concernés par la consultation publique annuelle sont les suivants :

- Rang des Pionniers, Bellecombe : récolte de bois de chauffage.
- Secteur au nord des collines Kekeko : secteur de récolte d'une superficie de 32 hectares (ha) où passe le sentier de motoneige. Ce sentier pourrait être utilisé en tant que chemin forestier durant la saison estivale.
- Lac Vallet, Mc Watters : Il y a présence d'un sentier de motoneige. De plus, un avis sera envoyé à tous les propriétaires riverains afin de les inviter à participer à la consultation publique et aux soirées d'information.
- Rang Brasseur Ouest, Mc Watters : Il s'agit d'un secteur où sont localisés quelques abris sommaires.
- Rang Lusko : Ce secteur a déjà été soumis à la consultation publique, mais doit être à nouveau présenté cette année puisque le délai des cinq ans est atteint.
- Rang de la Faune, Mont-Brun : Cette zone est enclavée par la rivière. Ce qui s'avère intéressant à cet endroit, c'est qu'un futur chemin forestier est à venir au sud. D'ailleurs, RYAM est en opération actuellement dans ce secteur.

La carte des secteurs en consultation, en format PDF, tout comme le formulaire d'enregistrement des commentaires, que la population pourra remplir en ligne, seront bientôt disponibles sur le site Internet de la Ville de Rouyn-Noranda. Dès que ces outils seront accessibles, la coordonnatrice avisera les membres de la Table GIRT, en leur fournissant l'hyperlien menant à la page dédiée à la consultation publique.

5. Présentation du Regroupement des locataires des terres publiques (RLTP), M. Dwight Gauthier

Avec le soutien de M. Marcel Leblanc, M. Dwight Gauthier fait une courte présentation du RLTP, créé en 1995, et qui rassemble près d'une centaine de détenteurs de baux d'abris sommaires et de villégiature en région. Plusieurs bénévoles s'impliquent au sein du RLTP. Ces derniers ont un grand respect de l'environnement. M. Gauthier affirme qu'une des grandes réalisations de l'organisme est sans doute les pourparlers entamés auprès du gouvernement et du milieu municipal pour hausser la superficie des abris sommaires en Abitibi-Témiscamingue à 30 mètres². En conclusion, pourquoi le RLTP siège-t-il aux Tables GIRT? Pour le contact avec les autres partenaires du milieu forestier.

(Pause)

Note 1 : En raison d'un malaise physique, M. Marcel Lavoie quitte la réunion.

6. Les changements climatiques : impacts et adaptations pour le milieu forestier, Mme Aurore Lucas, CREAT

Sous le thème des changements climatiques, Mme Aurore Lucas sensibilise les membres de la Table GIRT aux impacts et adaptations en milieu forestier. La présentation se divise en trois parties : les changements climatiques en Abitibi-Témiscamingue, les impacts sur la forêt et les solutions possibles.

Toutefois, avant d'entrer au cœur du sujet, Mme Lucas fait une courte mise en contexte et définit certains concepts liés aux changements climatiques. Elle explique qu'en matière d'adaptation plusieurs facteurs sont à considérer, dont les aléas de Dame Nature et le niveau de vulnérabilité à ces perturbations. Ceci permet d'évaluer le risque face aux changements climatiques. Or, dans une planification à long terme, il faut savoir s'adapter pour minimiser ce risque. Un travail sur plusieurs échelles temporelles et spatiales permet d'évaluer le risque. Plusieurs scénarios de croissance, de stabilisation et d'atténuation des gaz à effet de serre (GES) sont alors élaborés.

Au Québec, le scénario d'émissions élevées de GES prévoit une hausse de température moyenne annuelle de 7 °C. Tandis que le scénario d'émissions modérées de GES annonce une augmentation de température moyenne annuelle de 3 °C. En région, le scénario d'émissions modérées estime que la température moyenne annuelle pourrait monter de 2,5 °C. Toujours en Abitibi-Témiscamingue, les précipitations hivernales et printanières seront à la hausse, alors qu'en saison estivale, les précipitations seraient moins fréquentes. Le nombre de jours de plus de 30° Celsius sera en croissance pour passer de 14 jours, en 2050, à 42 jours, en 2080. Ces données sont extraites des portraits climatiques disponibles sur le site d'Ouranos :

<https://www.ouranos.ca/portraitsclimatiques/#/>.

Le Programme de surveillance du climat (PSC) offre également des outils de visualisation des données climatiques sur le site Internet du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/climat/donnees/>.

Inévitablement, les changements climatiques auront un impact sur chacune des saisons. Par exemple, il y aura davantage de cycles de gel/dégel et de redoux en hiver. Au printemps, les crues printanières seront devancées. L'été et l'automne subiront des périodes de pluie extrême fréquemment. En région, les principaux secteurs d'activités qui seront les plus impactés sont les mines, la foresterie et l'agriculture.

Le milieu forestier sera de plus en plus exposé aux insectes ravageurs, aux feux de forêt et aux chablis. La croissance des arbres pourrait être compromise et le taux de mortalité, à la hausse. Les caractéristiques physico-chimiques du bois pourraient être modifiées, ayant un impact direct sur la valeur des produits issus de la matière ligneuse. Les impacts des changements climatiques sur la forêt influeraient également sur la biodiversité. Finalement, les aléas climatiques feraient en sorte de rendre plus difficile l'accès au territoire forestier (dégel hâtif des chemins d'hiver, pontons endommagés par les crues printanières ou des coups d'eau subits).

Des solutions peuvent être mises en place. D'ailleurs plusieurs idées ont été émises lors de l'atelier de réflexion sur les changements climatiques, qui s'est tenu le 28 novembre dernier, à l'occasion du colloque annuel de la Chaire en aménagement forestier durable de l'UQAT :

- Prendre en compte les savoirs locaux et autochtones;
- Augmenter la recherche;
- Planification durable du réseau routier;
- Diversifier les essences d'arbres plantées pour conserver la résilience des écosystèmes forestiers;
- Améliorer la représentativité des paysages protégés;
- Mettre en place des solutions technologiques dans les scieries pour diversifier les essences et les produits;
- Développer une culture du risque dans la prise de décisions et les investissements;
- Diversifier les stratégies (mixité des peuplements, migration assistée, intensification de certains secteurs, sélection des plants de reboisement).

La présentation du CREAT sera déposée sur le site Internet de la Ville de Rouyn-Noranda : <http://www.ville.rouyn-noranda.qc.ca/fr/page/table-girt/>.

Note 2 : En raison d'un conflit d'horaire, M. Alain Shink quitte la rencontre.

7. Comités techniques : les travaux en cours

a) Paysage

Le comité Paysage s'est réuni le 13 janvier 2020 afin de poursuivre les travaux de révision de l'entente Paysage, notamment en ce qui concerne les sites linéaires et les grands sites protégés par l'entente. La coordonnatrice résume les grandes lignes des discussions issues de cette séance de travail :

- Étant donné que la durée d'observation (vitesse de déplacement) a été prise en compte lors de l'évaluation du niveau de sensibilité des sites protégés par l'entente, le comité convient de ne pas revoir la classification des sites et recommande de conserver les modalités d'application de l'entente en vigueur pour les routes et les sentiers.
- Le défi pour les sites linéaires consiste à délimiter la zone d'analyse. Des analyses comparatives de chantiers existants, localisés à proximité de sites linéaires, permettront de voir s'il existe des différences significatives entre la méthode conventionnelle et les méthodes alternatives. L'équipe de géomatique du MFFP effectuera d'autres essais d'ici la prochaine rencontre du comité.
- Une partie de l'information contenue dans l'entente Paysage fait référence au Règlement sur les normes d'intervention (RNI) qui a été remplacé depuis le 1^{er} avril 2018 par le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF). Une mise à jour de ces renseignements est actuellement en cours.
- Une section de l'entente Paysage recommande des modalités sur les andains laissés en place dans les chantiers. Certains membres du comité affirment qu'il s'agit d'un élément opérationnel qui ne devrait pas figurer dans l'entente. D'autres croient que les andains représentent un défi de taille dans la protection visuelle des sites sensibles et qu'en ce sens, les modalités recommandées devraient demeurer dans l'entente. Une validation devra être effectuée auprès de la Direction régionale du MFFP.

La date de la prochaine rencontre du comité sera déterminée en fonction des essais comparatifs à réaliser par le ministère.

8. Activité grand public : 2^e édition kiosque de la Table GIRT de Rouyn-Noranda au Salon régional camping, loisirs, chasse et pêche

Le 18 avril 2020, la Table GIRT de Rouyn-Noranda animera, pour une deuxième année consécutive, un kiosque dans le cadre du Salon régional camping, loisirs, chasse et pêche. Le matériel créé pour l'occasion l'an dernier sera à nouveau utilisé. Au lieu d'une bannière dotée d'un slogan, le kiosque sera paré d'une photographie des membres de la Table GIRT. La séance de photographie se tiendra lors de la prochaine rencontre de la Table. La coordination de l'activité sera partagée avec le MFFP.

Bien que l'événement soit encore loin, Mme Dufresne invite les membres à signifier leur intérêt d'y participer. Mmes St-Louis, Leduc et Lacombe ainsi que MM. Gauthier, Constant, Paiement, Lambert, Lavoie (*mentionné avant son départ*) et Boulé souhaitent collaborer à l'animation du kiosque. La coordonnatrice validera également l'intérêt et la disponibilité de Mme Marie-Eve Sigouin (RYAM Gestion forestière) et M. Alain Shink. Un projet d'horaire leur sera proposé d'ici quelques semaines. Ces intervenants seront également convoqués à une séance d'information préparatoire quelques jours avant la tenue du salon régional.

La remise d'un prix de participation auprès des visiteurs du kiosque pourrait à nouveau se concrétiser grâce à l'équipe du parc national d'Aiguebelle. Une demande de commandite sera adressée à la direction du parc.

9. Divers

Plan d'action 2019-2022 du Plan directeur de l'eau de l'OBVT

Le plan d'action du Plan directeur de l'eau (PDE) de l'OBVT s'est achevé en 2018. L'organisme travaille donc actuellement à la révision du plan d'action pour la période 2019-2022. Il y a eu différentes rencontres avec les acteurs du bassin versant du Témiscamingue, dont les intervenants du secteur forestier. D'ailleurs le plan d'action sera présenté à la Table de concertation de l'OBVT le 5 février prochain. Mme Thomas souligne néanmoins que seuls les acteurs forestiers du Témiscamingue ont été rencontrés. Elle souhaite ainsi recevoir les commentaires des membres de la Table GIRT de Rouyn-Noranda, car il est encore temps de modifier, voire bonifier le futur plan d'action. Pour ce faire, un délai d'environ trois semaines sera proposé aux partenaires pour émettre leurs commentaires. Le plan d'action sera diffusé sous peu auprès des membres de la Table, avec la possibilité de faire une présentation en personne, lors d'une prochaine séance, du nouveau plan d'action du PDE de l'OBVT.

Guide de participation aux Tables GIRT pour les représentants piégeurs de la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (FTGQ)

La FTGQ vient tout juste de publier une version révisée du Guide de participation aux Tables GIRT, destiné aux piégeurs qui collaborent aux travaux de ces Tables. Le travail a été accompli par Mme Pauline Suffice, que les membres ont déjà rencontrée lors d'une séance de la Table GIRT de Rouyn-Noranda, durant laquelle la chercheuse avait présenté les résultats de son étude sur les habitats de la martre et du pékan.

Le guide est très bien monté et vulgarise les enjeux forestiers sur lesquels les piégeurs pourraient être appelés à travailler avec les autres acteurs concernés. Bien que le guide ne puisse être reproduit dans son ensemble par une autre association ou organisme, il pourrait assurément en inspirer plus d'un dans un objectif de mieux outiller leurs représentants. Le document suscitant un vif intérêt auprès des membres de la Table, il est convenu de faire parvenir une copie du guide en format PDF à tous.

10. Levée de la rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le 26 février 2020. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 25.

ANNEXE

Vision forestière régionale du MFFP – Questions et commentaires des membres de la Table GIRT de Rouyn-Noranda

Biodiversité - Indicateurs et cibles 2.1.1 – Pourcentage de vieilles forêts

Q : Le MFFP a pour objectif de modifier l'état actuel de vieilles forêts de 28 % à 35 % d'ici 2050. D'où proviennent ces chiffres? Est-ce que les critères pour déterminer les vieilles forêts ont changé?

R : Ce sont essentiellement les forêts de 80 ans et plus. Le Témiscamingue a beaucoup de vieilles forêts.

Q : A-t-on les chiffres pour chacune des régions (Abitibi versus Témiscamingue)?

R : Le ministère a un plan de restauration des vieilles forêts seulement pour l'Abitibi. Les données sont disponibles dans le plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT). Il est d'ailleurs possible d'y voir la façon de calculer les vieilles forêts.

C : La cible qui vise à passer de 28 % à 35 % de vieilles forêts ne s'apparente pas à la forêt naturelle. Cela consiste plutôt à se tenir à la limite inférieure de la variabilité naturelle. Il faudrait revoir le libellé de cet objectif puisque le seuil moyen de vieilles forêts naturelles se situe davantage à près de 60 %. Donc, la cible de la vision forestière ne correspond pas à la distribution naturelle.

R : Le MFFP se tient dans la zone sécuritaire recommandée par les chercheurs.

C : La vision n'aborde pas la question de l'adaptation du milieu forestier aux changements climatiques. Il y a très peu de références à la notion de fixation de carbone. En ce sens, l'objectif d'atteindre 35 % de vieilles forêts d'ici 2050 s'avère peu élevé en termes de sécurité si nous prenons en compte la variabilité naturelle des forêts et l'augmentation potentielle des perturbations naturelles, par exemple, les feux de forêt.

R : Ce n'est pas la première fois que ce commentaire est émis. Il n'y a pas de recette claire pour répondre à cet enjeu. Il faut continuer à se documenter à ce sujet.

C : On pourrait débiter une réflexion à cet effet dans le cadre de la stratégie de production de bois qui s'en vient.

Biodiversité – Indicateurs et cibles 2.2 – Présence de résineux dans le paysage

C : Le pourcentage d'augmentation visé pour les résineux laisse peu de place pour les feuillus. Bien que la vision forestière soit davantage axée sur les marchés, la hausse potentielle des perturbations naturelles, en fonction des changements climatiques, devrait être considérée dans l'atteinte de ces cibles.

R : L'approche écosystémique actuelle du MFFP cherche à revenir à ce que la forêt était avant son utilisation.

Biodiversité – Indicateurs et cibles 2.2.2 – Superficie reboisée en pins blancs et rouges

C : La cible de 300 ha par année en pins blancs semble élevée.

R : Il y a beaucoup de sites que le ministère remet en production, en pins blancs et rouges. Il y a notamment beaucoup de sites à bon potentiel pour le pin blanc dans la partie sud de l'unité d'aménagement (UA).

Biodiversité – Indicateurs et cibles 3.1.1 – Reboisement spécifique pour lutter contre les changements climatiques

Q : La cible de 5 000 ha supplémentaires en reboisement pour la séquestration du carbone, représente-t-elle une tendance à la hausse d'ici 2050? Est-ce que cette cible est en lien avec les aires d'intensification de production ligneuse (AIPL) ou les calculs de possibilités forestières?

R : Les 5 000 ha ont été déterminés en réponse aux programmes d'aide mis en place par les gouvernements. Au fédéral, le programme d'aide a pour but de remettre en production les sites où la régénération et la croissance des arbres sont compromises. Le programme d'aide aux changements climatiques, du gouvernement provincial, vise quant à lui, la remise en production de sites dégradés, principalement des peupleraies et des bétulaies.

Milieu régional – Orientation 6 : enjeux du milieu régional et des communautés autochtones

C : La façon dont le texte a été libellé, on dirait que les communautés autochtones ne font pas partie du milieu régional. Il faudrait changer le mot « et » pour « dont ».

Q : Est-il possible d'intégrer les enjeux de conservation des aires protégées que sont les parcs nationaux en tenant compte des opérations qui se font à l'intérieur des parcs, mais aussi en périphérie?

Q : En quoi consistent les indicateurs et les cibles apparaissant à la ligne 6.2.1, portant sur le nombre de recommandations reçues et analysées? Y aura-t-il des mesures de suivi mises en place pour cette cible?

R : C'est un exercice en continu. Si l'analyse est terminée, le ministère souhaite l'intégrer immédiatement dans sa planification, au lieu d'attendre au prochain PAFIT.

Milieu régional – Orientation 7 : valoriser une culture forestière/Indicateurs et cibles 7.1.2

Q : Que signifie la cible de hausser de 10 %/an, le volume de travaux octroyés annuellement?

R : Depuis 2013, il y a une progression. Le MFFP prend l'engagement plus ferme en augmentant de 10 % chaque année.

Commentaires généraux :

C : La vision forestière régionale du MFFP est principalement axée sur le développement économique de la forêt. La faune n'y figure pas ou très peu.

R : Il s'agit de la vision de la gestion de la forêt. Le MFFP a sorti un plan d'action avant le congé des Fêtes, dans lequel la faune est prise en compte.

C : Même s'il est question de la gestion des forêts, elles ne représentent pas uniquement que du bois. On dirait que la forêt ne sert qu'à produire des arbres pour approvisionner les usines. Pourquoi ne pas parler des sols, des cours d'eau?

R : Dans la vision forestière, la biodiversité y est aussi abordée. Ceci aura nécessairement un impact sur les autres éléments de la forêt.

Q : Dans cette vision dont les objectifs peuvent s'étendre jusqu'à 2050, est-ce que les aires protégées sont prises en compte?

R : Les vieilles forêts y sont considérées. Le ministère tient compte uniquement de la forêt productive.

Q : Au moment d'effectuer la récolte forestière, est-ce que certaines essences sont laissées en place?

R : Pour le territoire de Rouyn-Noranda, il y a des preneurs pour les essences résineuses. Il y a aussi quelques preneurs pour le bouleau. Cependant, pour les autres essences, c'est selon le besoin, car il n'y a pas de preneurs spécifiques. Ainsi, il n'y a pas d'obligation de les récolter.

C : Cette vision va au-delà de l'efficacité de la Table GIRT. Il faut aussi valider si les mesures mises en place donnent les résultats escomptés, en lien avec les cibles fixées.

R : Le ministère tente d'améliorer son approche afin de revenir davantage au besoin initial en guise de référence.

Q : Est-ce que les questions et les commentaires émis à propos de la vision forestière se ressemblent d'une Table GIRT à l'autre?

R : Plusieurs enjeux sont partagés par d'autres Tables GIRT de la région.